



Berne, le 14 décembre 2018

Les échanges scolaires en Suisse

Rapport du Conseil fédéral
donnant suite au postulat 14.3670 de la Com-
mission de la science, de l'éducation et de la
culture du Conseil national du 28 août 2014

Sommaire

RÉSUMÉ	3
1. POINT DE LA SITUATION	4
1.1 POSTULAT 14.3670 DE LA COMMISSION DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE DU CONSEIL NATIONAL (CSEC-N) « CONCEPT POUR UN PROGRAMME D'ÉCHANGES LINGUISTIQUES »	4
1.2 AUTRES POSTULATS CONCERNANT LES ÉCHANGES	4
1.3 ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT RAPPORT	5
1.4 CONTENU DU PRÉSENT RAPPORT	5
2. PRÉSENTATION DU SUJET	5
2.1 IMPORTANCE ET EFFETS DES ÉCHANGES ET DE LA MOBILITÉ	5
2.2 DIFFÉRENTES FORMES D'ÉCHANGES ET DE MOBILITÉ	6
2.3 DONNÉES ACTUELLES SUR LES ÉCHANGES ET LA MOBILITÉ	7
3. PROMOTION PAR LA CONFÉDÉRATION DES ÉCHANGES SCOLAIRES À L'INTÉRIEUR DU PAYS	7
3.1 PROMOTION DES ÉCHANGES PAR LA CONFÉDÉRATION JUSQU'À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR LES LANGUES	7
3.2 INSCRIPTION DE LA PROMOTION DES ÉCHANGES SCOLAIRES DANS LA LOI SUR LES LANGUES	8
3.3 AUTRES MESURES EN FAVEUR DES ÉCHANGES ET DE LA MOBILITÉ À L'INTÉRIEUR DU PAYS	9
4. TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS LE DÉPÔT DU POSTULAT EN 2014	9
4.1 MESSAGE CULTURE 2016-2020: RENFORCEMENT DES ÉCHANGES SCOLAIRES, NOUVELLES RESSOURCES POUR DES PROJETS	9
4.2 RÉORGANISATION DE LA PROMOTION DES ÉCHANGES	10
4.3 FONDATION SUISSE POUR LA PROMOTION DES ÉCHANGES ET DE LA MOBILITÉ (FPFM) ET SON AGENCE <i>MOVETIA</i>	10
4.4 LA STRATÉGIE « ÉCHANGES ET MOBILITÉ »	10
4.5 MANDAT DE PRESTATIONS DE L'AGENCE <i>MOVETIA</i>	11
4.6 RECOMMANDATIONS DE LA CDIP RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES (LANGUES NATIONALES ET ANGLAIS) À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE	12
4.7 PROJETS CONCRETS DÉVELOPPÉS DANS LES CANTONS : QUELQUES EXEMPLES	12
5. FINANCEMENT DES ÉCHANGES ET DE LA MOBILITÉ	13
6. PERSPECTIVES	14
7. ANNEXES	16
7.1 POSTULAT 14.3670 « CONCEPT POUR UN PROGRAMME D'ÉCHANGES LINGUISTIQUES » DÉPOSÉ LE 28 AOÛT 2014 PAR LA COMMISSION DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE DU CONSEIL NATIONAL LE 28.08.2014	16
7.2 LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE RAPPORT	17

Résumé¹

Le 28 août 2014, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) déposait le postulat « Concept pour un programme d'échanges linguistiques » (14.3670). Le postulat demandait au Conseil fédéral de « soumettre au Parlement un rapport afin de mettre sur pied un programme d'échanges linguistiques systématiques dans le cadre de l'école obligatoire et du secondaire II, ainsi que de proposer des pistes de financement, le tout en étroite collaboration avec les cantons ». Pour la commission, les deux points qui ressortent sont les échanges d'enseignants et les partenariats entre classes de régions linguistiques différentes. Des mesures doivent être prises pour que chaque élève ait la possibilité d'effectuer au moins une fois au cours de sa scolarité un séjour de longue durée dans une autre région linguistique.

Dans son avis du 5 novembre 2014, le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat. Il se dit prêt à élaborer en collaboration avec les cantons et dans le cadre des compétences respectives un rapport portant sur l'amélioration et la promotion des échanges scolaires. Sur proposition du Conseil fédéral, le Conseil national a adopté le postulat le 24 novembre 2014.

L'Office fédéral de la culture (OFC) a été chargé de traiter le postulat. En raison de la répartition des compétences dans le domaine scolaire, ce travail s'est fait en collaboration avec le Secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Pour préparer le rapport, l'OFC a créé un groupe de travail composé de représentants de la Confédération et des cantons, notamment du Secrétariat général et des principales conférences techniques de la CDIP, ainsi que des associations d'enseignants et des associations professionnelles.

Le présent rapport commence par une brève introduction expliquant l'importance et les effets, les différentes formes et les chiffres actuels des échanges et de la mobilité (chap. 2). Il expose ensuite les conditions du soutien aux échanges et à la mobilité jusqu'au moment de l'adoption du postulat en 2014 (chap. 3) ainsi que les mesures qui ont été prises depuis afin de développer le soutien (chap. 4). Vient ensuite un chapitre sur le financement de ce soutien (chap. 5) et un aperçu sur la période de financement à venir 2021-2024 (chap. 6). L'annexe reproduit la teneur exacte du postulat. Conformément au mandat donné, le présent rapport se limite aux échanges scolaires à l'intérieur du pays (échanges nationaux).

Le rapport fait état d'une augmentation des activités d'échange en Suisse tout en indiquant qu'il y a un grand potentiel de développement dans le domaine des échanges à l'intérieur du pays. Suite à l'adoption de la stratégie *Echanges et mobilité* à l'automne 2017, la Confédération et les cantons disposent pour la première fois d'une vision commune et d'objectifs en matière de promotion des échanges et de la mobilité.

La mise en œuvre de la stratégie incombe à la Confédération et aux cantons. Du côté des cantons, le Comité de la CDIP a donné mandat à son Secrétariat général de définir les éléments-clés de la coordination intercantonale visant à favoriser les échanges et la mobilité sur le plan national. Du côté de la Confédération, il faut des mesures à différents niveaux pour renforcer les échanges en Suisse :

- Renforcer la promotion des échanges de classes et des échanges individuels par un soutien accru aux programmes d'échanges de *Movetia*, l'agence nationale en charge des échanges et de la mobilité ;
- Mettre en œuvre par le biais de *Movetia* un programme pour les échanges d'enseignants en formation ou en activité ;
- Mettre en œuvre par le biais de *Movetia* un programme d'échanges dans le cadre de la formation professionnelle initiale.

En parallèle, il convient de développer les services de l'agence *Movetia*, en particulier dans les domaines suivants : statistiques, analyses d'impact, création d'une plateforme pour l'intermédiation à l'intention des participants.

Les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs seront définis dans le message culture 2021-2024.

¹ Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

1. Point de la situation

1.1 Postulat 14.3670 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) « Concept pour un programme d'échanges linguistiques »

Le 28 août 2014, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) déposait le postulat « Concept pour un programme d'échanges linguistiques » (14.3670). Le postulat demandait au Conseil fédéral de « soumettre au Parlement un rapport afin de mettre sur pied un programme d'échanges linguistiques systématiques dans le cadre de l'école obligatoire et du secondaire II, ainsi que de proposer des pistes de financement, le tout en étroite collaboration avec les cantons ». Dans le développement, la commission indiquait quels étaient les domaines où le besoin d'un soutien était le plus important et définissait l'objectif du développement des échanges scolaires : promouvoir les échanges d'enseignants, favoriser des partenariats entre classes de régions linguistiques différentes et faire en sorte que chaque élève ait effectué au moins une fois au cours de sa scolarité un séjour de plusieurs semaines dans une autre région linguistique du pays (cf. annexe).

Dans son avis du 5 novembre 2014, le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat et indique l'importance qu'il attache aux échanges scolaires et la priorité qu'il entend leur octroyer dans le cadre du message culture pour les années 2016-2020. Il se dit prêt, en collaboration avec les cantons et dans le cadre des compétences respectives, à élaborer un rapport portant sur l'amélioration et la promotion des échanges scolaires. Sur proposition du Conseil fédéral, le Conseil national a adopté le postulat le 24 novembre 2014.

1.2 Autres postulats concernant les échanges

La question des échanges linguistiques a été traitée également dans d'autres interventions parlementaires :

- Motion Trede / Graf Maya (14.3949) « Allouer 50 millions de francs aux échanges linguistiques » : le Conseil fédéral est chargé « d'allouer 50 millions de francs aux programmes d'échanges d'élèves, d'étudiants, d'apprentis et d'enseignants entre les différentes régions linguistiques de Suisse ».

Dans son avis du 19 novembre 2014, le Conseil fédéral propose de rejeter la motion, en rappelant qu'il avait prévu dans le message culture 2016-2020 d'augmenter les moyens financiers pour l'encouragement des échanges. La motion a été retirée le 29 septembre 2016.

- Postulat Fehr Jacqueline (14.4234) « Langues nationales. Améliorer les compétences linguistiques des futurs enseignants » : le Conseil fédéral est chargé d'examiner les deux options ci-après, en collaboration avec les cantons, et de soumettre au Parlement un rapport sur la question : 1. l'obligation pour les futurs enseignants, durant leur formation, d'étudier pendant au moins un semestre dans une haute école pédagogique d'une autre région linguistique de Suisse ; 2. l'obligation pour les futurs enseignants, durant leur formation, de travailler au moins six mois en tant qu'assistant dans une classe d'une autre région linguistique de Suisse.

Dans son avis du 11 février 2015, le Conseil fédéral recommande le rejet du postulat. Il renvoie au postulat 14.3670, qui demande également le renforcement des possibilités d'échanges dans la formation des enseignants. Le postulat a été rejeté le 20 mars 2015.

- Motion Marchand-Balet (17.3306) « Apprentissage d'une deuxième langue nationale. Crédit pour la promotion des échanges linguistiques » : le Conseil fédéral est chargé « d'augmenter le crédit dans le cadre de l'enveloppe globale du message culture 2016-2020 pour soutenir la mise en application des échanges linguistiques dans le cadre du système de formation suisse ».

Dans son avis du 5 juillet 2017, le Conseil fédéral rappelle les travaux en cours et renvoie au présent rapport pour les mesures d'encouragement en vue du message culture 2021 à 2024. La motion n'a pas encore été traitée au Conseil.

- Motion Bulliard (18.3632) « Renforcer l'apprentissage de langues nationales durant la formation professionnelle » : le Conseil fédéral est chargé de d'élaborer un plan d'action destiné à renforcer l'apprentissage des langues nationales durant la formation professionnelle (formation initiale), entre autres par le biais d'une promotion accrue des échanges linguistiques et de la mobilité.

Dans son avis du 29 août 2018, le Conseil fédéral propose de rejeter la motion, considérant avoir déjà mis en place les instruments nécessaires. Il cite en particulier la Stratégie *Echanges et mobilité* de 2017 (voir chap. 4.4) et les mesures prévues dans le message culture 2021-2024. La motion n'a pas encore été traitée au Conseil.

1.3 Etablissement du présent rapport

L'Office fédéral de la culture (OFC) a été chargé de traiter le postulat. En raison de la répartition des compétences dans le domaine scolaire, ce travail s'est fait en collaboration avec le Secrétariat général de la CDIP.

Pour préparer le rapport, l'OFC a créé un groupe de travail composé de représentants de la Confédération et des cantons, notamment du Secrétariat général et des principales conférences techniques de la CDIP, ainsi que des associations d'enseignants et des associations professionnelles.

1.4 Contenu du présent rapport

Le présent rapport commence par une brève introduction expliquant l'importance et les effets, les différentes formes et les chiffres actuels des échanges et de la mobilité (chap. 2). Il expose ensuite les conditions du soutien aux échanges et à la mobilité jusqu'au moment de l'adoption du postulat en 2014 (chap. 3) ainsi que les mesures qui ont été prises depuis afin de développer le soutien (chap. 4). Vient ensuite un chapitre sur le financement de ce soutien (chap. 5) et un aperçu sur la période de financement à venir 2021-2024 (chap. 6). L'annexe reproduit la teneur exacte du postulat.

Conformément à son mandat, le présent rapport se limite aux échanges scolaires à l'intérieur du pays (échanges nationaux). Pour ce qui touche aux échanges internationaux, on renverra au message du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la mobilité internationale en matière de formation durant les années 2018 à 2020 du 26 avril 2017 (FF 2017 3651).

2. Présentation du sujet

2.1 Importance et effets des échanges et de la mobilité

Dans un pays comme la Suisse, qui se caractérise par une grande diversité linguistique et culturelle, les échanges entre les différentes communautés linguistiques et culturelles sont essentiels. Qu'ils enjambent les frontières linguistiques ou les frontières nationales, qu'ils aient lieu dans le cadre de l'école, de la formation professionnelle ou des loisirs, les échanges interculturels représentent un gain pour tous les participants. Ils sont une sorte de formation personnelle qui favorise l'acquisition des langues et la motivation pour les apprendre, qui renforce les compétences personnelles et les compétences sociales des jeunes, permet de prendre conscience de l'existence d'autres cultures et donne l'ouverture d'esprit nécessaire pour les comprendre.²

- Compétences linguistiques : les échanges ont des effets positifs sur le développement des compétences linguistiques. On peut observer une hausse de la motivation à apprendre les langues nationales chez les élèves du degré secondaire II³. Chez les élèves plus jeunes, c'est au niveau des stratégies d'apprentissage de la langue que le séjour produit le plus d'effets.⁴ Or, ces deux facteurs (motivation et stratégies d'apprentissage) sont déterminants pour l'apprentissage des langues étrangères.

² Cf. Stefan Brunner, Wirkungskompendium Jugendaustausch: Eine Übersicht wissenschaftlicher Forschungsergebnisse zur Wirkung von interkulturellem Austausch, éd. Intermundo – schweizerischer Dachverband zur Förderung von Jugendaustausch, Berne 2015.

³ Sybille Heinzmann, Nicole Schallhart, Marianne Müller, Roland Künzle, Werner Wicki, Sprachliche Austauschaktivitäten und deren Auswirkungen auf interkulturelle Kompetenzen, éd. Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme, Fribourg 2015.

⁴ Brunner, Wirkungskompendium.

- Compétences sociales et personnelles : les expériences retirées des échanges ont une influence positive sur l'estime de soi et renforcent la confiance dans l'aptitude à maîtriser les problèmes. Les jeunes gagnent en indépendance et renforcent leur sentiment de responsabilité personnelle.
- Compétences interculturelles : grâce à l'expérience qu'ils retirent des échanges, les jeunes sont mieux à même d'accepter des différences culturelles et des perspectives qui leur sont étrangères et à les intégrer dans leur façon de penser et dans leur façon d'agir (décentration). Dans les effets à long terme que peuvent avoir les échanges, il faut compter une plus grande ouverture vis-à-vis des cultures étrangères et davantage d'assurance dans les interactions avec des personnes d'origine culturelle différente.

Dans une période où la mondialisation est en marche, les compétences interculturelles sont très importantes. Car, pour être compétitif sur le marché du travail, il faut aujourd'hui, en plus des compétences professionnelles et sociales, être plurilingue et posséder des compétences interculturelles, qui sont la condition d'une participation étendue à la vie sociale. La formation de personnes jeunes, curieuses, créatives et dotées de compétences sociales joue un rôle déterminant dans le succès social et économique de la Suisse.

Le développement de compétences linguistiques et interculturelles lors des activités d'échange est tributaire de facteurs individuels et environnementaux, mais aussi de la qualité de la préparation, de l'accompagnement et du suivi pédagogiques du séjour⁵. Des concepts pédagogiques et du matériel didactique visant à améliorer les effets positifs des activités d'échanges et de mobilité sont développés dans le cadre de la pédagogie des échanges (voir ch. 4.7).

2.2 Différentes formes d'échanges et de mobilité

Au niveau social, les échanges et la mobilité fournissent une contribution importante à la compréhension entre les communautés culturelles et linguistiques, à la qualité et au développement de l'espace suisse de formation, à la préservation de la compétitivité et de la capacité d'innovation de notre pays et à l'intégration de celui-ci dans le contexte européen et mondial. Pour toutes ces raisons, qui touchent à la politique et à la formation, la Confédération et les cantons promeuvent les échanges et la mobilité en Suisse et à l'étranger à tous les niveaux de la formation (primaire, secondaire et tertiaire, formation générale ou professionnelle), dans le monde du travail et dans le domaine extrascolaire (promotion de la jeunesse, bénévolat, formation continue), avec, pour chacun de ces domaines, des orientations différentes.

On peut distinguer plusieurs formes d'échanges et de promotion des échanges :

- Echanges de classes scolaires ou de groupes : activités d'échange de durée relativement courtes, effectuées en groupes ou par des classes, avec, en règle générale, une préparation et un suivi par écrit (en ligne ou sur papier). La palette des âges est large et comprend également des enfants relativement petits ; les formats sont divers et vont du travail sur un projet mené en commun à l'échange alterné de classes scolaires, en passant par les excursions et les semaines en camp.
- Echanges scolaires individuels : séjour dans une autre région linguistique, avec logement auprès d'une famille d'accueil ; sa durée varie en fonction de l'âge, entre deux semaines au degré secondaire I et un minimum de trois mois au degré secondaire II.
- Echanges d'étudiants : mobilité des étudiants au sein de l'espace universitaire suisse ou international ; séjour dans d'autres régions linguistiques ou à l'étranger pour des périodes complètes de vie ou d'études.
- Mobilité des apprentis / stages professionnels : échanges professionnels pendant lesquels des jeunes travaillent pendant une période limitée dans une autre région linguistique ou à l'étranger, alors que leur centre d'attache professionnel se trouve dans leur lieu d'origine ; ces deux formats d'échanges sont en règle générale liés avec la profession ou la formation professionnelle

⁵ Jane Jackson, « Education abroad », In : Jane Jackson (éd.), *The Routledge Handbook of Language and Intercultural Communication*, New York 2015, p. 449-463.

(apprentissage).

- Echanges extrascolaires (en particulier pendant les vacances scolaires) : il s'agit d'une part d'échanges individuels avec séjour dans une famille d'accueil dans une autre région linguistique du pays ou à l'étranger et d'autre part d'activités dans le cadre d'une organisation de jeunesse, p. ex. des camps de jeunesse linguistiquement mixtes.

2.3 Données actuelles sur les échanges et la mobilité

Movetia, la nouvelle agence en charge des échanges et de la mobilité (cf. ch. 4.4), a mené une enquête en septembre 2017 auprès de tous les cantons afin de faire le point sur la pratique des échanges dans les différents degrés scolaires pendant l'année 2016/17. Selon les données envoyées par les différents départements cantonaux de l'instruction publique, 17 378 élèves ont pris part à un projet d'échange linguistique (échanges de classes ou échanges individuels) durant l'année scolaire 2016/17, dont 12 % à l'école primaire, 51 % au niveau secondaire I, 30 % au niveau secondaire II / formation générale, et 6 % au niveau secondaire II / formation professionnelle initiale. Les échanges sont plus fréquents dans les cantons bilingues et dans ceux qui sont proches de la frontière linguistique. Ils sont également plus nombreux dans les cantons qui diffusent une information ciblée et proposent à leurs écoles et à leurs élèves des programmes concrets d'échange ou de mobilité.⁶

La participation aux échanges scolaires à l'école primaire et dans les classes de formation générale du niveau secondaire II relevée par la statistique ne représente que près de 2 % des élèves. Ces données montrent que, même si les échanges sont globalement en hausse, il y a encore un grand potentiel pour les développer en Suisse. Le groupe de travail mentionné au point 1.3 a relevé les facteurs principaux qui expliquent le nombre encore faible de participants aux projets d'échanges nationaux :

- Echanges de classes scolaires : p. ex. recherche de partenaires adéquats ; différences dans l'organisation scolaire et dans l'enseignement ; manque de temps pour préparer et organiser des projets d'échanges ; manque de ressources financières pour le voyage et le logement des élèves.
- Echanges individuels : p. ex. recherche d'une école et d'une famille d'accueil adéquates ; plans d'études différents ; reconnaissance de l'échange par l'école d'origine ; écolage en cas de séjours dans d'autres cantons ; coûts supplémentaires pour les familles d'accueil / les parents ; travail d'organisation pour le placement, la préparation, l'accompagnement, la réinsertion, etc.
- Echanges de personnel enseignant : p. ex. financement du remplacement à l'école d'origine ; intégration de l'enseignant à l'école d'accueil ; frais d'entretien à la charge de l'école d'accueil ; travail d'organisation pour l'enseignant (organisation du logement, faire venir la famille, impôts, etc.).

3. Promotion par la Confédération des échanges scolaires à l'intérieur du pays

3.1 Promotion des échanges par la Confédération jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur les langues

Le mandat de la Confédération et des cantons en matière de politique des langues est donné à l'art. 70 de la Constitution. Sur la base de l'al. 3 la Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques. La mise en œuvre de ce mandat constitutionnel présuppose une collaboration entre la Confédération et les cantons en ce qui concerne la préparation et l'application de mesures. Cette compétence parallèle n'a pas d'influence sur la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Elle permet à la Confédération de soutenir les cantons dans l'encouragement du plurilinguisme et des échanges dans les domaines qui sont de leur ressort, c'est-à-dire notamment dans celui de l'école obligatoire⁷.

⁶ Echanges au niveau national : Statistique 2017 ; éd. Movetia – Échanges et mobilité, Soleure, mai 2018, www.movetia.ch (https://www.movetia.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/Konferenz/Movetia_National_FR.pdf)

⁷ Rapport de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national du 15 septembre

Confédération et cantons soutiennent aujourd'hui les échanges scolaires et extra-scolaires dans leurs domaines de compétence respectifs. La Confédération soutient en particulier la mobilité internationale au niveau des hautes écoles en allouant des bourses. Jusqu'en 2010, la Confédération et les cantons encourageaient ensemble les échanges scolaires par une aide financière annuelle à la « Fondation ch pour la collaboration confédérale », une organisation intercantonale de droit privé, créée en 1967.

La Fondation ch a organisé des échanges de classes scolaires depuis 1976. Le projet « ch Echange de Jeunes » prévoyait de faciliter l'apprentissage d'une autre langue nationale et de promouvoir la compréhension entre les différentes parties du pays et les régions linguistiques. En vivant et travaillant ensemble, les élèves devaient découvrir et vivre leurs différences et leurs similitudes, leur nature et leur altérité. En 1985, la CDIP a reconnu le service de coordination de ch Echange de Jeunes en tant que service spécialisé suisse des questions concernant les échanges scolaires. A partir de 1986, la CDIP a soutenu le service spécialisé en lui allouant annuellement une contribution de 20 000 francs. D'autres accords ont été conclus en 1992, 1995 et 2000⁸. Le dernier contrat de prestations en date (2004) liait la Fondation ch à la Confédération (représentée par l'Office fédéral de la formation professionnelle OFFT, le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, l'OFC et Présence suisse PRS) et aux cantons (représentés par la CDIP) pour un montant annuel de 340 000 francs.⁹ Cette aide devait permettre de financer les activités de conseil, d'information, de coordination de la Fondation ch et l'organisation, tous les deux ans, d'un congrès national des échanges et de la mobilité, qui permettait entre autres aux enseignants intéressés de lancer des projets communs d'échanges.

En 2007, la Confédération (représentée par le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation SEFRI) a nommé la Fondation ch agence nationale en charge de l'accompagnement de la participation suisse aux deux programmes de l'UE « Education et formation tout au long de la vie » et « Jeunesse en action ».

3.2 Inscription de la promotion des échanges scolaires dans la loi sur les langues

Avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 5 octobre 2007 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (loi sur les langues, LLC ; RS 441.1) en 2010, la promotion des échanges scolaires a reçu une nouvelle base légale. Responsable du développement de la loi, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) a souligné dans son rapport que « les efforts pour préserver et promouvoir les valeurs fondamentales de notre pays dépassaient largement la transmission de connaissances linguistiques arides, mais se nourrissaient de contacts directs et de l'expérience vivante de valeurs culturelles plus profondes. » Les échanges constituent « le cœur du projet de loi sur les langues car c'est à travers eux que l'on peut intensifier la compréhension entre les communautés linguistiques de notre pays et approfondir la compréhension pour d'autres langues et cultures, contribuant ainsi à la cohésion nationale »¹⁰.

La loi sur les langues prévoit que « la Confédération et les cantons encouragent les échanges d'élèves et d'enseignants à tous les niveaux scolaires » (art. 14 LLC). Elle permet à la Confédération « d'accorder des aides financières aux cantons et aux organisations s'occupant d'échanges » pour leurs activités de coordination, conseil et sensibilisation. L'Ordonnance sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (Ordonnance sur les langues, OLang ; RS 441.11) précise les modalités pour l'octroi du soutien. Elle prévoit en particulier (art. 9 OLang) de soutenir des organisations actives à l'échelle nationale créées par les cantons, qui ont pour but de promouvoir les échanges nationaux et internationaux et qui fournissent des « prestations de base »¹¹ en faveur des échanges et de la mobilité. Elle prévoit en outre des aides financières pour

2006 concernant l'initiative parlementaire 04.429 (Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques), FF 2006 8505, ici p. 8515.

⁸ Vereinbarung Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz et Fondation ch 1992 ; contrat CDIP, Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) et Fondation ch 1995 ; contrat CDIP, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), OFES et Fondation ch 2000.

⁹ Le soutien financier était réparti ainsi : 100 000 fr. chacun par la CDIP et l'OFC, 55 000 fr. chacun par l'OFES et l'OFFT et 30 000 fr. par PRS.

¹⁰ Rapport CSEC (note 7), (FF 2006 8523).

¹¹ Par « prestations de base » on entend le développement et l'entretien d'un réseau d'échanges, le conseil et

des projets innovants dans le but de développer des programmes et du matériel didactique pour l'enseignement d'une deuxième ou d'une troisième langue nationale (art. 10 OLang). Plusieurs projets visant à développer des concepts pour des programmes d'échanges ou pour améliorer leur qualité ont ainsi été développés dans les cantons avec le soutien de l'OFC. Il s'agit par exemple du programme *Italiano subito*¹² réalisé par la Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI) et du complément *Echanges et mobilité*¹³ élaboré par la Haute école pédagogique de Saint-Gall (PHSG) et édité par la CDIP aux éditions Schulverlag plus.

Avec l'entrée en vigueur de la LLC, le soutien financier de la Confédération aux échanges linguistiques nationaux a augmenté, de 240 000 francs à 1 050 000 francs annuels. Le contrat qui liait la Fondation ch à la Confédération et aux cantons a été remplacé par un contrat de prestations entre l'OFC et la Fondation ch¹⁴ pour les années 2011-2016. L'objectif était de doubler le nombre de participants à des programmes d'échanges. Le mandat confié par l'OFC à la Fondation ch comprenait l'organisation et la fourniture de prestations de base pour les échanges nationaux, mais pas le soutien financier direct des projets d'échange.

3.3 Autres mesures en faveur des échanges et de la mobilité à l'intérieur du pays

D'autres bases légales permettent à la Confédération de soutenir des mesures en faveur des échanges et de la mobilité à l'intérieur du pays. En vertu de l'art. 6 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr, RS 412.10), la Confédération peut soutenir des mesures dans le domaine de la formation professionnelle qui améliorent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques. En charge de ce domaine, le SEFRI, se fondant sur les art. 54 et 55 LFPr, soutient des projets et des mesures limités dans le temps. Par la Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ, RS 446.1), totalement révisée en 2013, la Confédération encourage les activités extrascolaires de manière à promouvoir l'intégration sociale, culturelle et politique des enfants et des jeunes et à aider les enfants et les jeunes à devenir des adultes conscients de leurs responsabilités envers la société. Une partie des activités soutenues dans ce contexte concernent les échanges linguistiques nationaux, dans le cadre extrascolaire. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est chargé de mettre en œuvre la LEEJ.

4. Travaux réalisés depuis le dépôt du postulat en 2014

4.1 Message culture 2016-2020: renforcement des échanges scolaires, nouvelles ressources pour des projets

Dans le message culture 2016-2020, le Conseil fédéral a proposé au Parlement de renforcer les mesures destinées à la promotion des échanges linguistiques en Suisse. Il constatait en effet que, malgré la hausse des ressources allouées à ce domaine depuis l'entrée en vigueur de la LLC, l'objectif d'augmenter nettement les échanges scolaires entre les régions linguistiques n'avait pas pu être atteint. Le Conseil fédéral considérait que le plus grand nombre de jeunes possible devait participer au moins une fois à un projet d'échange national au cours de leur scolarité, soit dans le cadre de leur formation scolaire ou lors d'une formation professionnelle. Le crédit destiné aux échanges nationaux a été augmenté de 450 000 francs par an afin de soutenir directement et pour la première fois les projets d'échanges à l'échelle nationale.

l'accompagnement de projets d'échanges, le travail d'intermédiaire dans les partenariats d'échanges, la réalisation et l'évaluation de projets d'échanges, la production de publications et l'élaboration de matériel didactique et de documentation ainsi que la formation de base et la formation continue des personnes chargées de la promotion des échanges dans les domaines scolaire et administratif.

¹² <http://www.italianosubito.ch/?lang=fr>

¹³ <https://www.portfoliolangues.ch/page/content/index.asp?MenuID=4221&ID=7067&Menu=15&Item=7.1.6>

¹⁴ Le choix de la Fondation ch a été fait sur la base des critères énoncés dans l'ordonnance (activité à l'échelle nationale, création par les cantons) et de son expertise en la matière (voir point 3.1).

4.2 Réorganisation de la promotion des échanges

Parallèlement à l'établissement du message culture, l'OFC a commandé une évaluation externe concernant la promotion des échanges nationaux afin d'évaluer les activités et les prestations de la Fondation ch et d'estimer comment ces dernières contribuent à promouvoir les échanges scolaires. Cette démarche était déjà initialement prévue dans la convention de prestations de 2011 passée avec la Fondation ch. L'évaluation a mis à jour des faiblesses dans la promotion des échanges, tant au niveau de l'organisation que de la conception (structuration des tâches essentielles, établissement des priorités, traitement des données statistiques). L'évaluation recommandait que les offices fédéraux actifs dans la promotion des échanges et de la mobilité et les cantons définissent une stratégie commune sur les échanges et la mobilité, qui fournisse les bases pour créer une agence nationale des échanges (commune aux cantons et à la Confédération).

Sur cette base, la Confédération, représentée par le SEFRI, l'OFC et l'OFAS, ainsi que la CDIP et la fondation ch, ont créé en décembre 2014 un groupe de travail commun qui avait pour tâche de réfléchir à la manière d'améliorer l'organisation de la promotion des échanges et de la mobilité.¹⁵

Plusieurs éléments ont joué un rôle dans ce processus : d'une part, la difficulté de reconduire la participation au programme « Erasmus+ » suite au oui à l'initiative « Contre l'immigration de masse » (votation du 9 février 2014), et la nécessité pour la Suisse de mener activement sa propre politique en matière d'échanges et de compréhension ; d'autre part, la Confédération a estimé devoir assumer, avec les cantons, un rôle de premier plan dans le domaine.

4.3 Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) et son agence *Movetia*

Le 24 mars 2016, l'OFC, l'OFAS, le SEFRI et les cantons représentés par la CDIP ont créé la *Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM)*. La fondation a pour but de promouvoir les échanges et la mobilité au niveau national et international en matière de formation et d'éducation, dans le domaine scolaire ou extrascolaire.

En tant qu'agence nationale suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité chapeauté par la FPEM, *Movetia* encourage et soutient, à l'échelle nationale et internationale, des projets et des activités dans le domaine des échanges et de la mobilité dans la formation initiale et la formation continue, aussi bien dans le cadre scolaire qu'extrascolaire. Elle met en réseau des organisations et des institutions du domaine des échanges et de la mobilité et crée les contacts entre les prestataires et les participants potentiels aux projets et aux activités. Le 1^{er} janvier 2017, l'agence nationale *Movetia* a commencé officiellement ses activités.

L'OFC, l'OFAS, le SEFRI et la CDIP constituent les membres fondateurs de la fondation et sont représentés dans le Conseil de fondation, qui chapeaute les activités de l'agence. *Movetia* collabore subsidiairement avec d'autres acteurs et partenaires actifs sur le terrain.

4.4 La stratégie « Echanges et mobilité »

En lien avec la création d'une agence nationale, le Département fédéral de l'intérieur (DFI), le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et la CDIP ont décidé de se doter d'une stratégie *commune* pour faire face aux défis actuels en matière d'échanges et de mobilité. La stratégie *Echanges et mobilité* a été adoptée par le chef du DFI et celui du DEFR ainsi que par la CDIP à l'automne 2017. Pour la première fois, la Confédération et les cantons disposent ainsi d'une vision commune et d'objectifs destinés à promouvoir les échanges et la mobilité.

La stratégie s'intègre aux objectifs supérieurs des politiques de la formation, de la culture et de la jeunesse de la Confédération et des cantons. Elle crée les conditions d'une coopération et d'une coordination effectives entre la Confédération, les cantons et les autres acteurs concernés.

¹⁵

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/actualites/nsb-news.msg-id-60560.html>

La vision qui sous-tend la stratégie est la suivante : *Au cours de leur formation ou au moment de la transition vers le monde du travail, tous les jeunes prennent part au moins une fois à une activité d'échanges et de mobilité de longue durée. Ils améliorent ainsi leurs connaissances linguistiques, leurs compétences sociales et professionnelles et, de ce fait, leurs perspectives sur le marché de l'emploi. Ils découvrent la diversité linguistique et culturelle de la Suisse et celle d'autres pays.* Cette vision place les jeunes au cœur de la stratégie et souligne l'importance d'une action à long terme : les échanges et la mobilité doivent faire partie intégrante du parcours de tout un chacun.

Avec cette stratégie, la Confédération et les cantons poursuivent les objectifs suivants :

- valoriser les échanges et la mobilité en vue d'une augmentation quantitative et qualitative des projets d'échange,
- ancrer les échanges et la mobilité dans la formation, dans le monde du travail et dans le domaine de la culture et des loisirs,
- améliorer les offres et l'accès à celles-ci,
- favoriser des partenariats et des collaborations stables.

Ces objectifs sont concrétisés par plusieurs mesures : d'une part, des mesures dans le domaine législatif, notamment l'adaptation ou la création des bases légales pour intégrer les échanges et la mobilité dans les politiques de formation ; d'autre part, des mesures de sensibilisation, de valorisation et de communication ; et enfin des mesures visant à mettre en place des offres ciblées, à garantir l'accès à ces offres ainsi qu'à simplifier les procédures et l'établissement de partenariats avec des tiers¹⁶.

4.5 Mandat de prestations de l'agence *Movetia*

L'OFC et le SEFRI ont sur cette base formulé un mandat de prestations à l'intention de *Movetia*. L'agence soutient à ce titre des projets d'échanges et offre information, conseil, encadrement des activités d'échanges pour tous les niveaux de formation (école obligatoire, secondaire II, y compris formation professionnelle, niveau tertiaire, formation des adultes, activités de jeunesse extrascolaires).

Durant sa première année *Movetia* a étendu son réseau et a pris contact avec les acteurs actifs sur le terrain.¹⁷ Elle a également procédé à un travail d'analyse de base pour connaître les activités existantes en matière d'échanges et de mobilité et pour comprendre le fonctionnement du domaine. En mai 2018, elle a organisé la première Conférence nationale des échanges et de la mobilité, dans le but de réunir les acteurs actifs dans le domaine et de discuter de la mise en œuvre la stratégie *Echanges et mobilité*.

Dans le domaine des échanges scolaires en Suisse, *Movetia* a développé en 2017 un nouveau programme d'échanges pour les classes, grâce aux moyens financiers supplémentaires accordés à ce domaine dans le message culture 2016-2020. En 2017, 6244 ont pu prendre part à ce programme¹⁸. *Movetia* gère également un programme d'échanges individuels de jeunes pendant les vacances (144 élèves y ont participé en 2017). Dès l'année scolaire 2018/2019, *Movetia* proposera aux classes de primaire le programme « AlpConnectar ». Dans le cadre de ce programme, les classes de différentes régions linguistiques pourront se soutenir mutuellement dans l'apprentissage des langues grâce à des outils informatiques et à une communication en ligne sécurisée.

¹⁶ La stratégie est disponible sur le site web de l'OFC : www.bak.admin.ch > Langues et société > Langues > Loi et Ordonnance sur les langues > Echanges scolaires (<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/sprachen-und-gesellschaft/langues/loi-et-ordonnance-sur-les-langues/echanges-scolaires.html>) et de la CDIP : Page d'accueil > Domaines d'activité > Concordat scolaire > Enseignement des langues (https://www.edudoc.ch/static/web/aktuell/medienmitt/AM_Strategie_20171102_f.pdf).

¹⁷ Cf. Rapport d'activités 2017 de *Movetia* (https://www.movetia.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/Konferenz/Movetia_Jahresbericht_FR.pdf).

¹⁸ Echange national : Statistique 2017 ; Ed. *Movetia* – Echange et mobilité, Soleure, mai 2018, www.movetia.ch (https://www.movetia.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/Konferenz/Movetia_National_FR.pdf).

4.6 Recommandations de la CDIP relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire

Au niveau de la coordination intercantonale, la CDIP a adopté la Stratégie « Echanges et mobilité » (chap. 4.4) le 2 novembre 2017 ainsi que des recommandations relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire le 26 octobre 2017¹⁹. Ces dernières portent sur les échanges des élèves et des classes, ainsi que sur les échanges des enseignants. Elles préconisent notamment que les établissements organisent « pour tous les élèves un programme d'échange [...] dans l'autre langue nationale au moins une fois au cours de la scolarité obligatoire » (recommandation 16) et que les conditions nécessaires soient créées, notamment pour que « les élèves puissent effectuer des séjours individuels de longue durée dans d'autres régions linguistiques du pays » (recommandation 17). Elles visent également à généraliser les échanges des enseignants pendant leur formation initiale (recommandation 18) et à encourager les échanges de longue durée dans une autre région linguistique du pays pour le personnel enseignant (recommandations 14, 19 et 20).

Ces recommandations sont cohérentes avec les travaux antérieurs des cantons dans le domaine des langues. En effet, les échanges ont été inscrits dans la Stratégie CDIP pour l'enseignement des langues à l'école obligatoire de 2004²⁰ puis en 2013 dans la Stratégie CDIP pour l'enseignement des langues au degré secondaire II.²¹ Au niveau de la scolarité obligatoire, les Compétences fondamentales pour les langues étrangères adoptées en 2011 par la CDIP constituent la base de l'enseignement actuel des langues étrangères. Or, celles-ci comprennent aussi des descripteurs élaborés pour prendre en compte les compétences spécifiques aux situations d'échange et de mobilité²², telles que les compétences de « médiation ».

Les échanges sont par conséquent inscrits dans les plans d'études régionaux réalisés à partir des Compétences fondamentales (Piano di studio della scuola dell'obbligo ticinese²³, Plan d'études romand²⁴, Lehrplan 21²⁵). Ceux-ci soulignent notamment l'importance des échanges pour favoriser une ouverture vers la langue cible et vers les personnes qui la parlent, développer des compétences interculturelles et maintenir une motivation élevée.

4.7 Projets concrets développés dans les cantons : quelques exemples

Des projets concrets très différents ont été réalisés dans les cantons pour favoriser les échanges. Les pages Internet cantonales réservées aux échanges montrent les offres variées d'échanges individuels ou d'échanges entre classes proposées par les cantons pour les différents degrés scolaires²⁶.

En ce qui concerne la scolarité obligatoire, seuls deux exemples seront cités.

- Tout d'abord, le programme d'échanges *AlpConnectar*²⁷ développé par trois hautes écoles pédagogiques (SUPSI, Pädagogische Hochschule Graubünden [PHGR], Haute école pédagogique du Valais [HEPVS]) propose des échanges de classes (avec et sans mobilité) pour les élèves de l'école primaire. Un projet soutenu par la Confédération est actuellement en cours de développement pour que l'offre soit accessible aussi au degré Secondaire I, avec du matériel approprié.
- Ensuite, au degré secondaire I, des élèves peuvent par exemple réaliser une « 12^e année linguistique », c'est-à-dire un séjour individuel de longue durée dans l'autre région linguistique grâce à

¹⁹ https://www.edudoc.ch/static/web/aktuell/medienmitt/empfehlungen_sprachenunterricht_f.pdf

²⁰ https://edudoc.ch/record/30009/files/sprachen_f.pdf.

²¹ https://www.edudoc.ch/static/web/dokumentation/sprachenstrat_sek2_f.pdf.

²² https://edudoc.ch/record/96779/files/grundkomp_fremdsprachen_f.pdf

²³ <http://www.pianodistudio.ch>

²⁴ <http://www.plandetudes.ch/per>

²⁵ <https://www.lehrplan.ch>

²⁶ Voir également la page réservée aux programmes cantonaux sur le site de *Movetia* : <https://www.movetia.ch/fr/programmes/programmes-cantonaux>

²⁷ <http://alpconnectar.ch/?lang=fr>

une convention signée par dix cantons. Des réflexions sont menées dans les cantons pour généraliser la 12^e année linguistique à tous les cantons.

L'organisation d'échanges entre les classes requiert une grande motivation de la part des enseignants, outre des compétences linguistiques suffisantes. Il revient donc aux instituts de formation de promouvoir les échanges des (futurs) enseignants. Ainsi, la plupart des hautes écoles pédagogiques proposent des activités d'échanges et/ou de mobilité aux futurs enseignants, notamment dans le cadre du Swiss-European Mobility Programme (SEMP) / ERASMUS²⁸, un programme dorénavant coordonné par *Movetia*. De nombreuses hautes écoles pédagogiques ont aussi développé leur propre programme d'échange. Parmi les programmes les plus intensifs, il convient de mentionner le nouveau cursus de la Haute école pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP BEJUNE) et de la Haute école pédagogique de Berne (PHBern)²⁹ ouvert depuis la rentrée universitaire 2018/2019. Il s'agit d'un cursus bilingue au cours duquel les enseignants en formation étudient autant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique (trois semestres à la HEP BEJUNE et trois semestres à la PHBern) et peuvent réaliser des stages pratiques dans l'une et l'autre région linguistique.

Des travaux sont également réalisés par les hautes écoles pédagogiques afin de mettre en œuvre une pédagogie des échanges et d'améliorer ainsi la qualité des échanges scolaires. Ainsi, la CDIP a édité en 2017 le complément « Echanges et mobilité » du Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes (PEL III), développé par la Haute école pédagogique de Saint-Gall (PHSG) avec le soutien de l'OFC et publié en ligne par le Schulverlag plus³⁰. Ce complément repose en grande partie sur le concept pédagogique de *PluriMobil*,³¹ un projet coordonné par des spécialistes suisses et qui propose du matériel didactique pour tous les degrés scolaires, du degré primaire à la formation des enseignants.

5. Financement des échanges et de la mobilité

Les aides financières de la Confédération s'élèvent actuellement à près de 44,5 millions de francs par an (en 2017). La plus grande partie va au soutien des activités internationales d'échanges et de mobilité (env. 32 millions de francs pour des bourses dans le cadre de la mobilité internationale dans la formation et 6 millions de francs pour la collaboration internationale dans la formation), une petite partie à la promotion des échanges en Suisse (0,5 million de francs). D'autres moyens vont à l'exploitation de l'agence *Movetia* (env. 5 millions de francs), ainsi qu'aux activités et aux structures d'exploitation des organisations extrascolaires d'échanges de jeunes (env. 1 million de francs).

Movetia a fixé par contrat en 2017 une somme de quelque 27,7 millions de francs destinée à soutenir des échanges nationaux, des mobilités ou des coopérations en Suisse et à l'étranger. Les échanges nationaux représentent eux moins de 2 % des moyens consacrés par la Confédération à la promotion des échanges et de la mobilité.

²⁸ <https://www.movetia.ch/fr/programmes/programme-suisse-pour-erasmus/enseignement-tertiaire/mobilite/>

²⁹ <https://www.hep-bejune.ch/fr/Informations/Actualites-Agenda/Actualites/Cursus-primaire-bilingue-avec-la-PHBern.html>

³⁰ <https://www.portfoliolangues.ch/page/content/index.asp?MenuID=4221&ID=7067&Menu=15&Item=7.1.6>

³¹ *PluriMobil* est un projet du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) du Conseil de l'Europe. Tout le matériel est accessible à l'adresse <https://plurimobil.ecml.at/Home/tabid/3764/language/fr-FR/Default.aspx>.

6. Perspectives

La mise en œuvre de la stratégie incombe à la Confédération et aux cantons. Du côté des cantons, le Comité de la CDIP a donné mandat à son Secrétariat général de définir les éléments-clés nécessaires à la coordination intercantonale pour favoriser les échanges et la mobilité sur le plan national. Un projet de dispositions visant à faciliter les mobilités individuelles sur temps scolaire des élèves des degrés secondaires I et II, ainsi que les échanges et les mobilités des enseignants, est en cours de rédaction. Ces dispositions permettent la mise en œuvre de mesures de la stratégie *Echanges et mobilité* et elles concrétisent les recommandations relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire qui concernent les échanges et la mobilité (chap. 4.6).

Du côté de la Confédération, il convient de soutenir au plan national, à l'instar de ce qui se fait pour le domaine international, des programmes adéquats de promotion des échanges et de la mobilité. Au vu des quelque 2 % d'élèves de l'école obligatoire et des écoles de formation générale de niveau secondaire II participant aux échanges, comme l'a montré la statistique, il est permis de conclure que l'offre présente des lacunes, qu'elle est aménagée de façon inadéquate, que l'on ignore son existence ou que les offres proposées ne correspondent pas aux besoins effectifs.

L'amélioration de la situation passe par des mesures à différents niveaux :

- Un soutien direct de projets d'échanges peut avoir davantage d'effets décisifs dans la promotion des échanges. Cela a en effet été prouvé par le succès grandissant de la participation aux programmes d'échanges organisés par *Movetia* : le nouveau programme « Echange de classes » a permis à 6 244 élèves déjà de prendre part à des échanges en 2017.³² Les ressources ont été entièrement utilisées. La contribution de la Confédération a été relevée en 2018 de 25 %, passant de 400 000 à 500 000 francs, et le nombre des élèves participants est monté dans une même proportion (quelque 5 750 élèves sur la période janvier à septembre 2018). La demande pour ce programme montre que ce type de soutien est une nécessité. Le programme « Echange de classes » peut contribuer à une hausse significative des chiffres des échanges à l'école obligatoire.
- Un autre facteur important de réussite des échanges concerne les enseignants qui apportent de solides connaissances linguistiques et une motivation forte, posant ainsi les bases de toute formation (voir chap. 4.7). L'OFC a mandaté l'agence *Movetia* afin de développer, en collaboration avec les hautes écoles pédagogiques un projet de promotion des échanges d'enseignants au niveau national pour la période de financement 2021 à 2024. Les futurs enseignants (étudiants et jeunes diplômés) sont à la disposition d'un enseignant dans une autre région linguistique du pays pendant une période limitée, et ce stage leur apporte une certaine pratique professionnelle. Ils ont leur mot à dire dans l'organisation de l'enseignement et améliorent leurs connaissances linguistiques puisqu'ils enseignent dans une langue étrangère, en plus d'enseigner leur langue maternelle. De cette manière, le futur enseignant peut découvrir à plusieurs niveaux – linguistique, géographique, professionnel, interculturel – ce qu'est la mobilité. L'objectif de cette phase pilote est d'établir des séjours de stages pour futurs enseignants dans une autre région linguistique.
- La mobilité dans la formation professionnelle, qu'elle soit nationale ou internationale, demeure relativement méconnue et peu pratiquée en Suisse, notamment dans la formation professionnelle initiale. Le plus grand défi consiste à coordonner l'école professionnelle, les entreprises formatrices et les cours hors entreprise. Cela étant, il y a nécessité d'agir dans les domaines suivants :
 - Offres : rendre accessibles les programmes existants qui fonctionnent bien, développer de nouvelles offres axées sur la pratique ;
 - Reconnaissance : valoriser, inscrire dans la durée, rendre les offres plus contraignantes sont les moyens d'améliorer les conditions générales des échanges et de la mobilité dans la formation professionnelle initiale.
 - Soutien et collaboration au niveau de l'organisation : faciliter les échanges pour les écoles professionnelles, les entreprises formatrices et les enseignants en prenant des mesures de soutien.

³² Echanges au niveau national : Statistique 2017 ; éd. *Movetia* – Echanges et mobilité, Soleure, mai 2018, www.movetia.ch (https://www.movetia.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/Konferenz/Movetia_National_FR.pdf)

- Outre le renforcement quantitatif et qualitatif de l'offre, d'autres facteurs sont importants: l'accès aux informations sur les échanges et la mobilité, la reconnaissance et la valorisation de ce qui a été fait pendant les échanges, la préparation de témoignages fiables sur l'impact des échanges et de la mobilité.

Afin de mettre en œuvre la stratégie « Echanges et mobilité », le Conseil fédéral entend poursuivre les objectifs retenus dans le présent message 2016–2020 :

- Renforcer la promotion des échanges de classes et des échanges individuels par un soutien accru aux programmes d'échanges de *Movetia* ;
- Mettre en œuvre par le biais de *Movetia* un programme pour les échanges d'enseignants en formation ou en activité ;
- Mettre en œuvre par le biais de *Movetia* un programme d'échanges dans le cadre de la formation professionnelle initiale.

En parallèle, il convient de développer les services de l'agence *Movetia*, en particulier dans les domaines suivants : statistiques, analyses d'impact, création d'une plateforme pour l'intermédiation à l'intention des participants.

Les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs seront définis dans le message culture 2021-2024.

7. Annexes

7.1 Postulat 14.3670 « Concept pour un programme d'échanges linguistiques » déposé le 28 août 2014 par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national le 28.08.2014

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport afin de mettre sur pied un programme d'échanges linguistiques systématiques dans le cadre de l'école obligatoire et du secondaire II, ainsi que de proposer des pistes de financement, le tout en étroite collaboration avec les cantons.

Développement

La question de l'enseignement des langues à l'école obligatoire fait l'objet d'un débat passionné dans plusieurs cantons. La promotion de la cohésion nationale est l'objectif sous-jacent du présent postulat de commission, qui vise à ce que, à l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves possèdent des connaissances dans deux langues autres que leur langue maternelle, dont une langue nationale.

La Suisse doit mieux exploiter les avantages que lui procurent sa petite taille et son plurilinguisme, en mettant sur pied des échanges linguistiques plus systématiques sur l'ensemble du territoire national. De tels échanges contribueraient à renforcer la cohésion nationale, d'une part, et la motivation à apprendre une langue nationale, d'autre part.

Un programme tel que celui souhaité par les auteurs du postulat devrait notamment prévoir des échanges entre les enseignants, aussi bien au cours de leur formation que plus tard dans le cadre de leur activité professionnelle. De cette façon, les classes de toutes les régions de Suisse auraient la possibilité de recevoir, pendant une période déterminée, un enseignement donné par une personne d'une autre langue maternelle. En outre, des partenariats pourraient être conclus très tôt déjà entre des classes de régions linguistiques différentes, lesquelles pourraient développer les relations ainsi établies en entretenant des correspondances par lettres ou courriers électroniques et en organisant des rencontres (voyages de classe, camps scolaires, etc.). Enfin, il serait souhaitable que chaque élève ait effectué au moins une fois au cours de sa scolarité un séjour de plusieurs semaines dans une autre région linguistique du pays et qu'il ait ainsi eu l'occasion de suivre des cours à l'école et de se faire des amis dans la région concernée.

Dans son rapport, le Conseil fédéral peut expliquer comment il compte mettre sur pied ce programme d'échanges - qu'il élaborera en collaboration avec les cantons - et comment il entend répartir les compétences dans ce cadre, de manière à ce qu'élèves et enseignants puissent profiter au maximum de ces échanges, dont l'organisation devra être simple et peu coûteuse.

Avis du Conseil fédéral du 05.11.2014

Le Conseil fédéral rappelle l'importance qu'il attache aux échanges scolaires et la priorité qu'il entend leur octroyer dans le cadre du prochain message sur la culture. Il est prêt, en collaboration avec les cantons et dans le cadre des compétences respectives, à élaborer un rapport portant en particulier sur l'amélioration et la promotion des échanges scolaires.

Proposition du Conseil fédéral du 05.11.2014

Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

Chronologie

Adopté par le Conseil national le 24.11.2014

7.2 Liste des abréviations utilisées dans le rapport

CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CSEC-N	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFI	Département fédéral de l'intérieur
FPEM	Fondation suisse pour les échanges et la mobilité
FRI	Message pour l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation
LEEJ	Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes
LEPr	Loi sur la formation professionnelle
LLC	Loi sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFC	Office fédéral de la culture
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle
OFIAMT	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
OLang	Ordonnance sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques
PRS	Présence suisse
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie